Région de la Mer Baltique: orientations pour une politique de l'Union dans la région Baltique

1994/2201(COS) - 22/06/1995

Mme Margaretha Af UGGLAS (PPE,S) a défini lobjectif de son rapport sur la politique de lUE en mer baltique de "mare nostrum" qui a été adopté à lunanimité moins une abstention par la commission des affaires étrangères. Notons que ce rapport sera le premier défendu par un député suédois en plénière. Pour lancien ministre des affaires étrangères de Suède, "il est essentiel que lUE ait une politique qui tende à promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région. Après ladhésion de la Suède et de la Finlande et la signature des accords dassociation avec les pays baltes, nous devons faire de la mer baltique une mare nostrum." Une plus grande stabilité, une meilleure sécurité. En soulignant que cette région est la seule ayant "une région frontalière avec la Russie" , Mme Af UGGLAS prône "une coopération avec la Russie et non contre elle". D'où, entre autres, la nécessité pour l'UE de contribuer à la stabilité régionale. Ce qui suppose qu'elle renforce ses liens avec les 9 Etats riverains, mais également qu'elle aide à renforcer ceux qui existent entre eux (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Pologne, Russie, Suède.) A cet égard, Mme Af UGGLAS plaide, dans la logique du pacte de stabilité, pour que lUE contribue au renforcement du dialogue amorcé au sein de lOSCE. Un tel dialogue suppose, entre autres, une attention toute particulière à "lintégration" des minorités qui vivent dans les Etats baltes, en particulier des habitants de langue russe". Doù la demande à tous les Etats de la région dadhérer à la convention européenne des droits de lhomme avec tout le respect des les engagements y afférent. Quant à la sécurité, elle passe par une "réduction de la présence militaire dans la région de Kaliningrad", ce qui permettrait de linclure dans la coopération régionale. Toujours à propos de sécurité, le rapport considère que le "Conseil des Etats de la mer baltique (CEMB) est un interlocuteur capital" de lUnion. Il constitue "une passerelle transnationale" entre lUE et les Etats de la région. Enfin, la commission "approuve ladhésion dEtats membres et de pays associés à toutes les structures de sécurité dont font déjà partie les autres membres de lUE".